RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

« TENTEZ DE GAGNER 10 % DE REMISE »

Article 1 – Organisateur

La société **Lyreco France**, ci-après désignée « l'Organisateur », organise un jeu-concours sans obligation d'achat intitulé **« Tentez de gagner 10 % de remise »**, dans les conditions définies par le présent règlement.

Article 2 – Durée du jeu

Le jeu-concours est organisé du **28 septembre au 2 octobre inclus**.

Le jeu est accessible chaque jour pendant la période de validité du jeu, selon les modalités de participation communiquées par l'Organisateur.

Article 3 – Participants autorisés

Le jeu est exclusivement réservé aux **clients professionnels (BtoB) de Lyreco France**.

Pour pouvoir participer, le client doit :

- disposer d'un compte client Lyreco professionnel actif ;
- être autorisé à bénéficier des opérations promotionnelles Lyreco ;
- respecter l'ensemble des conditions prévues au présent règlement.

Sont notamment exclus du jeu les clients bénéficiant de **tarifs préférentiels**, ainsi que les clients non autorisés à bénéficier des promotions proposées par Lyreco.

La participation est strictement réservée aux clients éligibles. L'Organisateur se réserve le droit de vérifier l'éligibilité d'un participant avant l'attribution ou l'utilisation d'un gain.

Article 4 – Modalités de participation

Chaque client éligible peut participer **une fois par jour** pendant la durée du jeu, soit du 28 septembre au 2 octobre inclus.

La participation quotidienne reste possible tant que le participant n'a pas remporté de gain.

Dès lors qu'un participant remporte une remise, il ne peut plus participer au jeu pendant le reste de la période du concours.

Une seule remise peut être remportée par client sur l'ensemble de la durée du jeu.

Toute participation effectuée en violation du présent règlement pourra être annulée.

Article 5 – Dotations

Chaque jour, **100 remises de 10 %** sont mises en jeu, soit jusqu'à **500 remises au total** sur l'ensemble de la période du jeu.

Chaque gain consiste en :

Une remise de 10 % applicable dès 199 € d'achat, sous réserve du respect des conditions d'éligibilité et d'utilisation du code promotionnel.

La remise est attribuée sous la forme d'un **code promotionnel**.

Le code promotionnel est strictement personnel au client gagnant et est **valable une seule fois**.

Article 6 – Conditions d'utilisation de la remise

La remise de 10 % est applicable à partir de **199 € d'achat**, selon les conditions commerciales communiquées avec le code promotionnel.

Le code promotionnel :

- est utilisable une seule fois ;
- est réservé au client auquel il a été attribué ;
- ne peut être cédé ou transféré à un autre client ;
- ne peut pas être réutilisé après sa première utilisation ;
- ne peut donner lieu à aucun échange contre sa valeur monétaire ;
- est soumis aux conditions d'éligibilité du client aux promotions Lyreco.

La remise n'est pas applicable aux clients bénéficiant de **tarifs préférentiels**, conformément aux conditions du jeu.

Les modalités précises d'application de la remise, notamment les éventuelles exclusions de produits ou catégories de produits, seront indiquées avec le code promotionnel ou dans les conditions commerciales applicables.

Article 7 – Attribution des gains

Les gains sont attribués dans la limite de **100 remises par jour**.

L'attribution du gain est effectuée directement via le dispositif de jeu mis en place par l'Organisateur.

Un client ne peut remporter qu'une seule remise pendant toute la durée du jeu.

Lorsqu'un client a remporté une remise, son éventuelle participation ultérieure ne pourra donner lieu à un nouveau gain.

Si le nombre de participations gagnantes est inférieur au nombre de dotations disponibles pour une journée donnée, les dotations non attribuées ne pourront pas nécessairement être reportées sur les jours suivants, sauf décision contraire de l'Organisateur.

Article 8 – Utilisation frauduleuse et contrôles

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'éligibilité et la participation des clients.

Toute participation présentant une anomalie, une fraude, une tentative de fraude ou un contournement des règles du présent règlement pourra être annulée.

En particulier, un participant ne pourra pas utiliser plusieurs comptes clients ou tout autre moyen destiné à contourner la limitation à un gain par client.

En cas de fraude avérée ou de non-respect du présent règlement, l'Organisateur pourra annuler le gain concerné et/ou exclure le participant du jeu.

Article 9 – Responsabilité

L'Organisateur met tout en œuvre afin d'assurer le bon déroulement du jeu.

Toutefois, sa responsabilité ne pourra être engagée en cas de dysfonctionnement technique, de problème de connexion, d'interruption du service ou de tout événement indépendant de sa volonté empêchant le bon déroulement du jeu.

L'Organisateur se réserve la possibilité de modifier, suspendre, prolonger, écourter ou annuler le jeu, notamment en cas de force majeure, de difficulté technique ou de circonstance indépendante de sa volonté.

Dans une telle hypothèse, aucune indemnité ne pourra être réclamée par les participants.

Article 10 – Données personnelles

Dans le cadre de l'organisation du jeu, l'Organisateur peut être amené à traiter certaines données à caractère personnel des participants, notamment afin de vérifier leur éligibilité, gérer leur participation et attribuer les éventuels gains.

Ces traitements sont réalisés conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, notamment au **Règlement général sur la protection des données (RGPD)**.

Les participants disposent, dans les conditions prévues par la réglementation applicable, de droits sur leurs données personnelles, notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et, lorsque les conditions sont réunies, d'opposition et de portabilité.

Article 11 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toute participation qui ne respecte pas les dispositions du présent règlement pourra être considérée comme nulle.

Article 12 – Réclamations

Toute réclamation relative au jeu devra être adressée à l'Organisateur à l'adresse suivante :

FR.CS.ReclamationClients reclamationclients@lyreco.com

Les réclamations devront, dans la mesure du possible, préciser l'objet de la demande ainsi que les informations permettant d'identifier le compte client concerné.

Article 13 – Droit applicable

Le présent règlement est soumis au **droit français**.

Tout différend relatif à l'interprétation ou à l'application du présent règlement fera, dans un premier temps, l'objet d'une tentative de règlement amiable.

À défaut de résolution amiable, le différend sera soumis aux juridictions compétentes conformément aux règles de droit commun applicables.

Article 14 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur à compter du **28 septembre 2026** et s'applique pendant toute la durée du jeu.

Fait à Marly le **24.09.2026**

Lyreco France